



Les assurances complémentaires soins de santé

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'assurances dans le domaine des soins de santé, que vous pouvez souscrire en plus de l'assurance obligatoire soins de santé (AO) (voir fiche «Assurance obligatoire soins de santé»).

Les assurances complémentaires ne sont pas obligatoires

Toutefois, lorsque vous vous affiliez à une mutuelle pour l'assurance obligatoire, vous bénéficiez automatiquement de certaines assurances complémentaires non obligatoires pour lesquelles vous payez un supplément.

Qui organise ces assurances complémentaires ?

Les différentes mutuelles et certaines compagnies privées d'assurance proposent des assurances complémentaires.



ATTENTION : les offres varient selon les mutuelles et organismes d'assurance, mais également parfois d'une région à l'autre pour une même mutuelle.

La CAAMI en propose pas d'assurances complémentaires.

Que couvrent ces assurances ?

Elles interviennent financièrement en complément de l'assurance obligatoire, pour différents soins ou services.

L'offre est parfois spécifique selon que l'assuré est un enfant, un adolescent, un adulte ou un senior.

Il existe différentes offres d'intervention complémentaires, concernant par exemple :

- ✓ L'hospitalisation
- ✓ Les lunettes et les lentilles
- ✓ Les soins dentaires et d'orthodontie
- ✓ Les camps, plaines, séjours pour enfants et adolescents
- ✓ Les vaccins
- ✓ La logopédie, la diététique
- ✓ Le transport de malades
- ✓ L'homéopathie, l'ostéopathie, l'acupuncture, la chiropractie
- ✓ La garde d'enfants malades
- ✓ Les primes de naissance et d'adoption
- ✓ L'aide et les soins à domicile
- ✓ Les soins à l'étranger
- ✓ Les cotisations aux clubs sportifs
- ✓ ...

Les mutuelles proposent souvent une offre regroupant plusieurs de ces interventions complémentaires.

Bon à savoir

L'assurance obligatoire couvre déjà bien une partie des frais de santé.

Les assurances complémentaires peuvent apporter un soutien financier qui est peut-être intéressant pour vous, mais moyennant paiement d'un supplément.

A vous d'évaluer l'intérêt de ces assurances selon votre situation particulière.

Que me conseillez-vous ?

- ✓ **Renseignez-vous :**
 - Sur les assurances complémentaires que vous avez déjà souscrites
 - Sur les autres produits disponibles dans différentes mutuelles
- ✓ **Comparez les offres en fonction de votre situation personnelle :**
 - composition de ménage,
 - état de santé des membres du ménage,
 - âge des enfants
 - ...
- ✓ **Lisez bien toutes les clauses :**
 - exclusions,
 - stages d'attente...
 - surtout ce qui est écrit en petit (surtout ce qui est écrit en petit)

N'hésitez pas à demander conseil !